

Sports élités – HOCKEY M13 et M15

Collège Jean-de-Brébeuf

**Code d'éthique pour les athlètes
Règlement sur le bizutage
Formulaire d'acceptation des risques reliés à un sport
Avis de cotisation**

20 août 2020

- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre.
- Je supporte honnêtement mes coéquipiers.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers.
- Je considère mon adversaire indispensable pour jouer.
- Je suis courtois envers les membres du personnel, les entraîneurs, les officiels, les spectateurs et mes adversaires.
- Je fournis un effort constant et engagé.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités et en reconnaissant le bon travail de l'adversaire.
- Je joue pour m'amuser.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.
- Je me présente d'abord en tant qu'être humain.
- Je représente aussi mon équipe, mon établissement d'enseignement et mon association régionale de sport étudiant.
- Je véhicule les valeurs de mon sport par chacun de mes comportements.
- Je respecte mes collègues de classe, et ce, peu importe les différences.
- Je ne dénigre pas mes collègues membres des autres équipes sportives au sein de mon établissement d'enseignement.
- Je maintiens un bon comportement en classe en évitant les retenues et les devoirs non faits.

- J'avertis mes professeurs lors des sorties hâtives, reprend la matière manquée pendant cette sortie et je maintiens de bons résultats académiques, car dans le cas contraire, je recevrai un contrat académique que je devrai honorer selon les conditions prescrites.
- J'adopterai un comportement exemplaire lorsque je devrai dormir à l'hôtel avec les autres athlètes.
- Ma participation au programme ne devra jamais être une excuse pour un manque de rigueur et de discipline au niveau scolaire.
- Je dois participer activement à toutes les activités obligatoires de l'équipe et du programme.
- Je respecte le schéma de valeurs qui régit le programme et qui contribue à former des leaders.

Honnêteté – Respect – Engagement – Persévérance- Entraide

LEADERSHIP

- Je priorise mes études avant le sport.
- Je suis conscient que c'est un privilège de faire partie d'une équipe élite et non un droit.
- En tout temps, je porterai le matériel de sécurité exigé pour pratiquer mon sport et je m'engage à respecter les règles de sécurité préconisées par ce sport.
- Je m'engage à maintenir une moyenne générale de plus de 70 %. Si ma moyenne générale est sous les 70 %, mon dossier académique sera étudié par un membre de la direction, les enseignants ainsi par le responsable élite et des mesures seront prises pour augmenter mes résultats car je priorise les études avant le sport. Le retrait de l'équipe sera envisagé si l'ajout de ces mesures ne donnent pas les résultats souhaités.
- Finalement, aucune forme d'intimidation verbale, non verbale ou physique ne sera tolérée par les athlètes (voir guide-agenda).

En signant le code d'éthique pour les athlètes, vous vous engagez à le respecter. Dans le cas contraire, des mesures disciplinaires allant jusqu'à la suspension définitive du programme pourraient être envisagées.

Nom de l'Élève (lettres moulées) : _____

Signature de l'Élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Règlement sur le bizutage

L'acceptation au sein d'une équipe sportive pour y être acceptés socialement ne devrait jamais être conditionnelle à des exigences supplémentaires entre les différents athlètes. Au collège Jean-de-Brébeuf, nous souhaitons offrir à nos athlètes, un climat de groupe sécuritaire et qui respecte la dignité et le bien-être de chaque personne.

Définition

Le bizutage c'est contraindre, exiger ou volontairement tolérer toute activité humiliante, inopportune ou dangereuse qui ne contribue pas au développement positif de la personne. Les conséquences de telles activités peuvent aller jusqu'à causer un syndrome post-traumatique ou des troubles anxieux chez certains athlètes.

Les activités qui répondent à la définition de bizutage demeurent du bizutage, même si l'athlète accepte d'y coopérer ou d'y participer.

Exemples de bizutage (cette liste n'est pas exhaustive)

- Attacher un athlète ;
- Simuler ou accomplir des actes de nature sexuelle ;
- Priver de sommeil, perturber inutilement les horaires ou limiter l'eau ou la nourriture ;
- Exiger des actions dégradantes, humiliantes, illégales ou inappropriées;
- Exiger de porter des vêtements causant l'embarras;
- Demander des services personnels à des membres plus anciens;
- Faire un tatouage, raser la tête, procéder au perçage ou marquage personnel;
- Ridiculiser ou dévaloriser une personne ou un groupe d'athlète;
- Exiger la consommation d'aliments ou de boissons au goût désagréable ou toute substance non désirée ;
- Détruire, abîmer ou voler des biens;
- Battre ou agresser physiquement;
- Organiser, planifier ou exiger la participation à un jeu ou concours de calage d'alcool ou forcer la consommation de drogues.

Procédure

Il est interdit de participer de près ou de loin à toute activité de bizutage ainsi qu'à la planification ou à l'organisation de telles activités. Il est également interdit d'obliger une personne à prendre part à une pratique interdite ou de lui donner l'ordre de le faire. Dans le cas où un athlète a des doutes quant à la convenance de toute activité future, il doit communiquer directement avec le responsable du sport élite ou un membre de la direction.

Tout témoin, victime ou personne au courant d'activité de bizutage au sein de son équipe sportive doit aviser immédiatement la direction de l'école.

Conséquences

Le bizutage contrevient également aux principes émis dans le « Plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence » et sera traité par les mesures d'actions et de sanctions prévues dans le plan.

Les athlètes subiront des sanctions s'ils ne respectent pas le règlement sur le « bizutage » allant de la suspension au renvoi du collège.

Prévention

Les responsables des sports élités ainsi que les entraîneurs seront les principaux intervenants pour sensibiliser les jeunes aux risques des activités de bizutage. La politique ainsi que les conséquences des séances de bizutage seront expliquées aux athlètes en début d'année.

Le collège encourage également les parents à prévenir ces incidents en discutant avec leur enfant des comportements positifs à adopter au sein d'une équipe et en dénonçant auprès des membres de la direction, les comportements jugés inacceptables. Par cette mesure, nous souhaitons briser la loi du silence et intervenir auprès des athlètes fautifs.

Finalement, les différents membres des équipes sportives du Collège Jean-de-Brébeuf peuvent recevoir de l'aide ainsi que des conseils pour l'organisation d'activités positives pour renforcer l'esprit d'équipe. Les athlètes peuvent communiquer directement avec le responsable du programme élite ou avec un membre de la direction.

Signature de l'Élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Formulaire d'acceptation des risques liés à la pratique d'un sport

Je, _____ [nom de l'élève] (ci-après l' « Élève ») et, si l'élève est un mineur, mon tuteur, _____ [nom du tuteur] déclare(ront) que j'ai (nous avons) lu le présent formulaire d'acceptation des risques liés à la participation de l'Élève à _____ [nom du sport ou de l'équipe à laquelle l'élève participe – par exemple, « Rugby – Juvenile »] (ci-après les « **Activités sportives** »).

L'Élève et, le cas échéant, son tuteur reconnaît(reconnaissent) qu'il est (qu'ils sont) conscient(s) que, compte tenu de leur nature, les Activités sportives comportent certains risques et certains bénéfices, et ce, à l'instar de toute activité physique exercée à un niveau d'intensité équivalent. À cet égard, l'Élève et, le cas échéant, son tuteur reconnaît(reconnaissent) avoir pris connaissance de l'Annexe ci-jointe. Il(s) reconnaît(reconnaissent) également qu'il a (qu'ils ont) eu l'opportunité de discuter avec une personne responsable des Activités sportives desdits risques et desdits bénéfices et de lui poser les questions qu'il (qu'ils) jugeait(aient) appropriées et que, le cas échéant, il a (ils ont) obtenu des réponses à ses(leurs) questions.

L'Élève et, le cas échéant, son tuteur reconnaît(reconnaissent) que le responsable des Activités sportives a pris des moyens raisonnables pour minimiser les risques associés auxdites activités et qu'un desdits moyens est l'adoption de règles de conduite et de sécurité.

L'Élève s'engage à respecter les règles de conduite et de sécurité adoptées par le responsable des Activités sportives, de même que les règles et politiques établies par le Collège Jean-de-Brébeuf se rapportant aux Activités sportives. L'ensemble de ces règles et de ces politiques ont été remises à l'Élève ou sont à sa disposition.

Compte tenu des informations mises à ma(notre) disposition et en fonction des engagements de l'Élève, je, _____ [nom de l'élève] et, si l'élève est un mineur, mon tuteur, _____ [nom du tuteur] accepte(nt) librement et volontairement les risques inhérents aux Activités sportives.

Qui plus est, l'Élève et, le cas échéant, son tuteur reconnaît(reconnaissent) que les risques associés aux Activités sportives ne relèvent pas de la responsabilité du Collège Jean-de-Brébeuf et il(s) comprenne(nt) que, dans l'éventualité où il(s) souhaite(nt) se prémunir à l'encontre desdits risques, il(s) doive(nt) prendre eux-mêmes les mesures jugées appropriées.

Signature de l'Élève : _____

Signature du parent/tuteur légal de l'élève (si mineur) : _____

Date : _____

ANNEXE AU FORMULAIRE

Plusieurs spécialistes ont étudié, au cours des dernières années, les bienfaits et les risques associés à la pratique régulière d'activités physiques ou sportives.

Il est ainsi reconnu que la pratique régulière d'une activité physique ou sportive, même d'intensité modérée, est associée à une réduction de la mortalité prématurée et à la prévention des principales pathologies chroniques de l'adulte (maladies cardio-vasculaires, diabète de type 2, certains cancers, etc.). Qui plus est, certains experts considèrent que la pratique régulière d'activités physiques ou sportives permet d'assurer une croissance harmonieuse chez l'adolescent et peut améliorer la santé mentale des participants (en réduisant l'occurrence de problématiques liées à l'anxiété ou à la dépression).

Cependant, la pratique régulière d'activités physiques ou sportives peut également être associée à des risques particuliers. Les études démontrent en effet qu'un pourcentage significatif des traumatismes physiques subis dans les sociétés occidentales est lié à la pratique d'activités physiques ou sportives et, selon le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « on dénombre [annuellement] au Québec près de 175 décès, 5 100 hospitalisations et un quart de million de consultations médicales liées à des traumatismes survenus à l'occasion de la pratique d'une activité de loisir ou d'un sport. »

Les risques varient évidemment d'une activité à une autre, mais ils comprennent des risques liés à d'éventuelles chutes, à la réception de coups, à l'utilisation d'objets coupants et/ou lourds, au surmenage physique aigu, etc. Ainsi, la pratique d'une activité physique peut notamment entraîner des commotions, des contusions, des plaies, des fractures, des entorses, etc. Ce ne sont pas toutes les activités physiques ou sportives qui sont associées à l'ensemble de ces risques, mais toutes les activités physiques ou sportives sont invariablement associées à certains risques.

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche met à la disposition du public des documents permettant de mieux connaître les risques associés aux principales activités physiques ou sportives pratiquées par les équipes du Collège Jean-de-Brébeuf. Les membres de ces équipes devraient prendre connaissance desdits documents (à savoir les conseils de sécurité et les règlements de sécurité) dans la mesure où ils s'appliquent au sport qu'ils pratiquent. Ils sont accessibles à l'adresse Internet suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/securite-integrite-et-ethique/>

Il importe de souligner que certaines des conséquences négatives associées à certains risques reliés à la pratique régulière d'activités physiques ou sportives peuvent se manifester uniquement à moyen ou à long terme. À titre d'exemple, la communauté scientifique comprend désormais mieux les conséquences susceptibles d'être associées, à moyen et à long terme, aux commotions cérébrales. Or, les équipes masculines de hockey sur glace du Collège Jean-de-Brébeuf évoluent dans une ligue dont le règlement de sécurité est différent de celui adopté par la Fédération québécoise de Hockey sur Glace, et ce, notamment sur la question des « contacts physiques » pour la catégorie juvénile. Bien que le règlement de sécurité de cette ligue contienne également des mesures de sécurité visant à réduire les risques liés aux « mises en échec », les élèves participant à cette équipe doivent être conscients et accepter les risques particuliers liés à la pratique de cette activité dans les conditions susmentionnées.

Signature de l'Élève : _____

Signature du parent/tuteur légal de l'élève (si mineur) : _____

Accès à un thérapeute du sport

Chers parents,

Depuis quelques années, les élèves-athlètes des programmes de sport élite du Collège ont l'opportunité de consulter un thérapeute athlétique sur le terrain de l'école. Les thérapeutes du Collège possèdent tous un baccalauréat de l'Université Concordia en Sciences de l'exercice, spécialisation Thérapie du sport. Cette formation leur permet d'offrir des services de réadaptation pour tout type de douleur ou de blessures.

Le thérapeute est présent, sur rendez-vous tous les lundis de 16h à 17h30, pour traiter les athlètes dans le besoin.

SERVICES OFFERTS :

- Évaluation ;
- Soulagement de la douleur ;
- Réhabilitation de blessure ;
- Retour au jeu sécuritaire ;

Voici la procédure pour la prise de rendez-vous avec le thérapeute :

1. L'élève doit se présenter le lundi matin au bureau de l'appariteur (J2-20) à partir de 10h pour prendre rendez-vous dans la plage horaire de son choix entre 16h et 17h30.
 - La règle du "premier arrivé, premier servi" s'applique.
 - Une certaine priorité est laissée pour les sports saisonniers en cas de surcharge de l'agenda.
2. Par la suite, l'élève doit se présenter au bureau de l'appariteur cinq minutes avant son rendez-vous et attendre à l'extérieur de la porte de côté de l'appariteur.

Un résumé sera envoyé au kinésiologue des équipes sportives et aux responsables pour faire le suivi avec l'athlète et avec leur entraîneur.

- J'ai pris compte des informations regardant l'accès à un thérapeute athlétique au Collège. ____
- Je consens à ce que de l'information regardant la blessure de mon enfant soit échangé entre le thérapeute, le kinésiologue et le service de santé du Collège. ____



Séances de préparation physique

Chers parents,

Depuis quelques années, des séances de préparation physique sont intégrées à l'horaire des élèves-athlètes des programmes de sport élite du Collège. Ces séances données par un kinésologue ont pour but de développer les habiletés physiques spécifiques au sport et selon le niveau d'entraînement de chacun.

Pour les athlètes de jeunes âges, l'objectif est de développer les patrons moteurs de course, de saut, de lancer et d'équilibre. Les exercices sont déguisés sous-forme de jeux pour garder un esprit ludique lors des séances. Au cours de la saison, le kinésologue initie les étudiants-athlètes au développement des bonnes habitudes de vie des sportifs pour qu'elles s'intègrent à leur routine.

Les athlètes plus âgés et plus expérimentés suivent une planification annuelle de programmes de musculation. Elle est développée pour améliorer les qualités athlétiques en lien avec la performance recherchée lors des phases de compétitions. L'accès à la salle de musculation est supervisé par le kinésologue qui assure la bonne initiation à l'entraînement. Le développement des habitudes de vie est approfondi pour développer le sens critique et pour offrir des outils aux athlètes.

De plus, puisque le kinésologue est sur le terrain et qu'il est facilement accessible aux étudiants-athlètes, celui-ci sert de premières lignes d'interventions lors de blessures sportives. Que ce soit dû à un déséquilibre musculaire ou à un impact, le kinésologue travaille de pair avec le thérapeute athlétique pour optimiser le retour au jeu post-blessure.

- J'ai pris compte des informations regardant le travail du kinésologue au Collège. _____

Edera Lancione
Technicienne à la vie sportive et à la salle d'entraînement
Kinésologue des équipes sportives au secondaire

Chers parents,

La présente est pour vous informer que votre enfant a été sélectionné sur l'équipe de Hockey Élite du Collège. Dans le but de permettre au Service des sports de maintenir ses objectifs d'excellence, d'offrir des programmes de qualité et d'assurer un encadrement approprié, la contribution financière des athlètes est nécessaire. Cette année, les frais de participation à l'équipe de Hockey Élite sont de:

M13 D1	1335 \$
M15 D3	995 \$
M15 D2	1410 \$

La cotisation permettra de payer l'inscription aux tournois, les entraîneurs, le matériel et certains déplacements en autobus. Ce montant sera porté directement à votre compte.

Merci de votre compréhension,

Alain Turcotte
Directeur de la vie étudiante et communautaire

Samuel Arseneault
Responsable Hockey Élite

